DÉLIBÉRATION N°: 2025_083

Page 1 sur 2

AR Prefecture

005-200034502-20251127-2025_083-DE Reçu le 28/11/2025

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Laurent DAUMARK, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Mickaël GAUME, M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents: 2

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 1

Mme Marie FESTA ayant donnée pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Subvention équilibre CCAS 2025

Monsieur le Maire

Rappelle que le Conseil municipal avait inscrit au budget primitif 2025 du budget général le versement d'une subvention d'équilibre vers le budget CCAS pour un montant de 6000€. Il est nécessaire de procéder à l'approbation des membres du Conseil pour procéder au mandatement de l'écriture comptable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget général vers le budget du CCAS à hauteur de 6.000€.

Membres en exercice :	19	Pour:	17
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES



DÉLIBÉRATION N°: 2025_083

Page 2 sur 2

AR Prefecture

005-200034502-20251127-2025_083-DE Reçu le 28/11/2025

Transmis en Préfecture le :

2 8 NOV. 2025

Affiché ou publié le :

2 8 NOV. 2025

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2025 Pour copie conforme

Le Maire

RONNET

Laurent DAUMARK

AS Hautes Mass